



GOURNAY
SUR MARNE

Conseil municipal Séance du 19 septembre 2024

Délibération n° 2024 - 48

Membres du Conseil municipal			
Total	présents	procurations(s)	absent(s)
29	24	5	0

Le 19 septembre 2024 à 20 h 30 le Conseil municipal de Gournay-sur-Marne s'est réuni à l'Espace Alain-Vanzo sur convocation du 13 septembre 2024 effectuée en application de l'article L 2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Éric SCHLEGEL — Mme Agnès PONCELIN — M. Claude MAZARS — Mme Delphine SCHLEGEL — M. François CULEUX — M. François DAIRE — Mme Francine PEDRO — M. Francis DEFRANOUX — M. Éric FLESSELLES — M. Éric FOURNIER — M. Alain HUGUET — Mme Manuela RAMIREZ — Mme Sylvie BELLAVOINE — M. Serge ADALLA — Mme Nadège HUGUET — M. Alain GROSDDET — M. Joël SOUSA — M. Jean-Pierre NOUVELON — Mme Stéphanie FUCHS — M. Bruno AFONSO — Mme Stéphanie BARBARA VAGEON — M. Arnaud LOPEZ — M. Marc FARGEAU — M. François BOLLON.

Procurations : Mme Claire HÉNIN donne pouvoir à M. Éric FOURNIER
M. Pierre HAGEMAN donne pouvoir à Mme Agnès PONCELIN
Mme Amélie GUILLOU donne pouvoir à Mme Nadège HUGUET
Mme Corinne TANGUY donne pouvoir à Mme Delphine SCHLEGEL
M. Nicolas SERERO donne pouvoir à M. Bruno AFONSO

L'assemblée élit pour secrétaire de séance, Monsieur Joël SOUSA.

OBJET : COMPLÉMENT DE SUBVENTION ATTRIBUÉE À DEUX ASSOCIATIONS GOURNAYSIENNES

Sur proposition de M. Claude MAZARS,

Au regard de son engagement auprès des associations de la Ville, la Municipalité en date du 6 avril 2023 leur a accordé par délibération n° 2023-27 un soutien financier par le biais d'une subvention afin de les aider dans leur fonctionnement.

Cependant, la Ville s'est engagée à leur apporter une aide financière supplémentaire au regard de leur projet et/ou difficulté.

Deux associations ont sollicité la Mairie pour une demande de subvention complémentaire suite à l'organisation de projets pour un montant total de 1 467,58 €, à savoir :

- 80 € à l'association « Pétanque de Gournay » pour l'achat de lots pour le tournoi de pétanque ouvert à tous du 22 juin 2024,
- 1 387,58 € à l'association franco-portugaise pour l'organisation de la fête du 6 juillet dernier en sus des 4 771,20 € déjà engagés par la Ville pour la location du plancher et du semi-podium.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver ces subventions.

.../...

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de M. Claude MAZARS,

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de soutenir les associations de la Ville pour le maintien d'un tissu associatif dynamique et riche sur la Commune,

CONSIDÉRANT que l'association Franco-Portugaise a reçu 1680€, conformément à la délibération n°2024-24 du 28 mars 2024,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1^{er} : DÉCIDE d'allouer une subvention à l'association Pétanque de Gournay-sur-Marne :

ASSOCIATION	MONTANT	MOTIF
ASSOCIATION « PÉTANQUE »	80 €	Achat de lots pour le tournoi de pétanque ouvert à tous du 22 juin 2024.

ARTICLE 2 : DÉCIDE d'allouer un complément de subvention à l'association Franco-Portugaise de Gournay-sur-Marne :

ASSOCIATION	MONTANT	MOTIF
ASSOCIATION FRANCO-PORTUGAISE	1 387,58 €	Participation à l'organisation de la fête franco-portugaise du 6 juillet 2024.

ARTICLE 3 : DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a adopté à la majorité.

SUFFRAGES EXPRIMÉS	29
POUR	28
CONTRE	1 – M. BOLLON
ABSTENTIONS	0

Fait et délibéré en séance les jours mois et an susdits et ont les membres présents signé après lecture.

Le Maire,
Éric SCHLEGEL.



Certifiée exécutoire compte tenu
de la publication le : 23-09-2024

Le Maire,
Éric SCHLEGEL.



La présente délibération est l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.